

Syrie, a proposé que le conseil se contente de prendre acte de la résolution de l'Assemblée, étant donné qu'aucun fait nouveau ne s'était révélé. L'Union Soviétique et l'Ukraine ont soutenu qu'avant de prendre une telle décision il importait d'examiner les grandes lignes de la Question d'Espagne. Le délégué du Canada a rétorqué que le conseil n'était pas tenu d'intervenir à moins que la situation ne mit en danger la paix du monde. Or, rien ne laissait prévoir une telle tournure des événements. A la mise aux voix, l'URSS et l'Ukraine ont voté en faveur de l'inscription de la résolution à l'ordre du jour. L'Argentine a voté contre, tandis que les huit autres Membres se sont abstenus.

Autres affaires étudiées au Conseil de sécurité

L'intervention du Conseil de sécurité a prévenu les hostilités au Cachemire et en Indonésie. La situation cependant reste trouble dans ces deux régions. Le Conseil de sécurité a constitué une Commission pour le Cachemire chargée d'enquêter sur les difficultés actuelles et sur d'autres différends entre l'Inde et le Pakistan. Bien que ces deux derniers pays aient refusé de s'entendre sur nombre de sujets controversés, ils ont consenti à s'aboucher avec la commission dès son arrivée. Le 3 juin, le conseil a adopté une résolution ordonnant à la commission de se rendre sans délai sur le théâtre du conflit en vue de régler le différend et de faire rapport au conseil de l'état des autres questions en litige. Le Canada a appuyé cette proposition.

Par suite des efforts de la Commission des bons offices du Conseil de sécurité, réunissant des représentants de l'Australie, de la Belgique et des Etats-Unis, les Pays-Bas et la république d'Indonésie ont signé un accord de trêve le 17 janvier et convenu d'un terrain d'entente pour le règlement pacifique de leur différend. Au cours du mois de juin, le conseil a examiné les quatre rapports de la Commission des bons offices et proposé à l'unanimité qu'elle poursuive ses travaux en vue du règlement pacifique de la situation en Indonésie.

Commission intérimaire

La Commission intérimaire de l'Assemblée générale a chargé trois sous-commissions d'étudier les mesures à prendre quant au règlement pacifique des différends, aux restrictions concernant